



Accord européen du 15 novembre 1975 sur les grandes routes de trafic international (AGR)

RS 0.725.11; RO 1988 1834

Amendements des annexes I et II¹, examinés par le Groupe de travail des transports routiers du Comité des transports intérieurs de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies

I

Amendements à l'annexe I

Adoptés lors de la 111^e session tenue à Genève du 25 au 26 octobre 2016. Entrés en vigueur le 5 décembre 2017.

II

Amendements à l'annexe II

Adoptés lors de la 109^e session tenue à Genève du 28 au 29 octobre 2014. Entrés en vigueur le 25 novembre 2015.

¹ Les annexes ne sont pas publiées au RO. Les textes en français et en anglais peuvent être consultés à l'adresse du site Internet de la Commission économique pour l'Europe des Nations Unies: www.unece.org/trans/main/sc1/sc1rep.html ou obtenus à l'Office fédéral des routes, 3003 Berne.

